



Paris, le 8 juin 2009

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
AUTORISE PAR L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2009**

► **Nombre de titres et part du capital que la Société détient directement ou indirectement** : au 9 juin 2009, la Société détient 31.890 de ses propres actions soit 0,22 % du capital¹, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas le 3 novembre 2005 et 138.292 de ses propres actions soit 0,98 % du capital, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2008.

► **Objectifs du programme de rachat** : les objectifs autorisés par l'Assemblée Générale du 28 mai 2009 sont les suivants :

- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- de mettre à disposition les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant, notamment afin d'agir dans le cadre de l'animation du marché.

► **Part maximale du capital que la Société se propose de racheter** : 10% du nombre total d'actions composant le capital social soit, à titre indicatif, environ 1.411.311 actions.

¹ Au 31 mai 2009, le capital était de 564.524, 24 € divisé en 14 113 106 actions de 0,04 € de nominal chacune.

► **Nombre maximal de titres que la Société se propose de racheter** : Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 45 euros. En conséquence, à titre indicatif, le montant maximum que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 45 euros s'élèverait à 60.682.905 €, sur le fondement du capital social au 31 décembre 2008, compte tenu des actions auto-détenues par la société à cette date.

► **Caractéristiques des titres que la Société se propose de racheter** : actions ordinaires

► **Prix maximum d'achat** : 45 euros

► **Durée du programme de rachat** : 18 mois à compter du 28 mai 2009